



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 17

Votants : 18 (dont 1 procuration)

N° 9

OBJET :

**AMÉNAGEMENT DE
DEUX POLES DE
LOISIRS TOURISME
NATURE**

AVANT-PROJET

**DEMANDES DE
SUBVENTION**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 11 FEV. 2021

Publiée ou notifiée

le : 11 FEV. 2021

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n° 8) - J. KUCHNA - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE - M. MARIEN - N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – T. WIRTH – R. DEJEAN (à partir de la délibération n° 8) – C. DUMONT - S. BRUNO - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres, formant la majorité des membres en exercice

Absent ayant donné procuration :

Mme Elisabeth BARGE à M. François SENNEPIN.

Absents excusés :

Mmes et MM. JS. LALOY - C. BARDOT – M. MORGAND – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – P. SEROR – L. DUFRAISE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – T. LAPLACE - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD - JP. RAYMOND – V. TRIBOULET - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTYERY - C. BOUARD – P. BONNET - J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté, Communauté d'agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial, globalement compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le volet territorial du Projet d'Agglomération « 2015-2025 », adopté par délibération du 18 juin 2015, reposant sur divers piliers au nombre desquels figurent la mise en lumière de l'axe Allier et le renforcement des pôles d'équilibre de Saint Yorre et de Saint Germain des Fossés,

Vu la Délibération n°6 du Conseil Communautaire du 5 septembre 2019 validant le principe de l'aménagement de liaisons cyclables et piétonnes en bordure de rivière Allier sur le territoire de Vichy Communauté et approuvant le programme de l'opération,

Considérant que qualifiées de « pôles d'équilibre » dans le SCoT, les villes de Saint-Germain-des-Fossés et de Saint-Yorre ont vocation à desservir les secteurs de l'agglomération les plus éloignés du cœur urbain au nord et au sud,

Considérant que pour Saint Germain des Fossés, c'est dans le rapprochement avec Billy autour d'une mise en valeur de l'axe Allier, en terme de milieu naturel, de loisirs et de tourisme, qu'une nouvelle dimension identitaire mérite d'être recherchée,

Considérant que pour Saint Yorre, le développement d'une halte nautique sur l'Allier, comme relais entre l'axe fluvial depuis le Grand Clermont et le site du Lac d'Allier, constitue le point d'ancrage d'un renforcement identitaire et il en est de même avec son inscription comme porte d'entrée sur un circuit de découverte des sources thermales,

Considérant le déploiement de l'opération « voie verte » déjà partiellement engagé en rive gauche de la rivière Allier entre le Pont SNCF d'Abrest et le Pont de l'Europe à Vichy dans le cadre de l'opération de « rénovation des berges en rive gauche »,

Considérant la nécessité d'approuver le plan de financement de ce projet,

Propose au Bureau Communautaire :

- D'approuver le plan financement de l'opération et d'autoriser la sollicitation des aides financières suivantes :

Etudes	200 000 €	Etat (Plan de relance)	310 000 €	5.34%
Travaux	5 600 000 €	Région (CAR)	380 000 €	6.55%
		Département (AMI)	2 900 000 €	50.00%
		Vichy Communauté	1 160 000 €	20.00%
		Saint Yorre	560 000 €	9.66%
		Saint Germain des Fossés	490 000 €	8.45%
TOTAL HT	5 800 000 €	TOTAL HT	5 800 000 €	

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 janvier 2021.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 9 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28/01/2021

Objet de l'acte : AMENAGEMENT DE DEUX POLES DE LOISIRS TOURISME NATURE -
AVANT-PROJET - DEMANDES DE SUBVENTION

.....

Date de décision: 28/01/2021

Date de réception de l'accusé 11/02/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 28JANV2021_9

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210128-28JANV2021_9-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 9.pdf (99_DE-003-200071363-20210128-28JANV2021_9-DE-
1-1_1.pdf)